



## Négociation Annuelle Obligatoire Centrale Un dialogue social inexistant !

Tract CFDT commun à tous les établissements de Siemens SAS

Chères et Chers collègues

Cette année encore, la CFDT ne signera pas d'accord portant sur la rémunération, dont les salaires effectifs, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée.

Pourtant, les résultats économiques de Siemens SAS sont de nouveau en hausse avec un profit historique à 78 M€ (contre 56 M€ en FY17)

Avec une inflation importante +2% en 2018, l'entreprise a les moyens et la responsabilité sociale de maintenir et d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés.

**Une nouvelle fois**, la direction a refusé cette année d'entendre l'ensemble des revendications de la CFDT. **Une nouvelle fois**, elle a précisé qu'aucune raison - environnement économique - niveau de résultat de l'entreprise – argumentaire de la CFDT – ne fera fléchir sa décision : Elle ne fera aucun effort supplémentaire de redistribution des richesses de l'entreprise

### Les dividendes aux actionnaires → le seul discours de la direction



En 2017 l'intégralité du résultat net 44,8M€ a été versée à l'actionnaire ;



**SIEMENS a bénéficié des crédits d'impôts** (CICE et CIR) pour un montant total de 6,4M€ ce qui représente 1,9% de la masse salariale (en clair SIEMENS augmente les salaires avec nos impôts) ;

La CFDT note **une nette tendance à la baisse** de la redistribution du Chiffre d'Affaire vers les salariés ;

En 2017, la part de la masse salariale a représenté 49.3% du Chiffre d'Affaire, contre 52.4% en 2014.

### Le pouvoir d'achat est au cœur de nos revendications.

La crise sociale dans notre pays a mis en évidence les inégalités de redistribution entre ceux qui ont beaucoup et ceux qui galèrent !

→ Chez SIEMENS aussi, nous avons des salariés qui sont en difficulté et nos demandes portent sur la réduction des écarts salariaux.

→ Un effort pour des retraites supplémentaires plus égalitaires doit être engagé, la CFDT réclame un traitement équitable et juste pour toutes les catégories professionnelles. Les non-cadres doivent également bénéficier d'une bonne retraite

→ Un supplément de participation est également demandé à la direction, et SIEMENS en a la possibilité

## Salaires et pouvoir d'achat

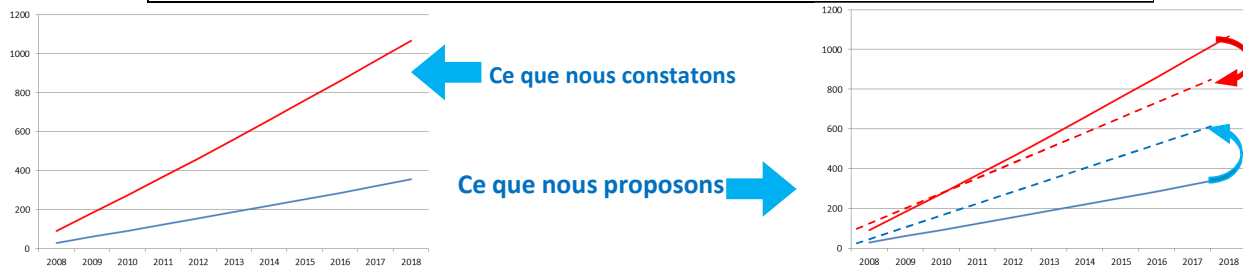
- La CFDT a donc demandé une **Augmentation Générale** d'un montant uniforme pour tous les salariés au titre du **pouvoir d'achat** afin de revaloriser les bas salaires.

*Chez Siemens SAS, environ 500 salariés ont un salaire de base inférieur à 2000€ brut, environ 200 salariés ont un salaire de base supérieur à 6000€ brut.*

- **Nous proposons donc que le taux d'augmentation soit différencié entre bas et hauts revenus** afin de réduire les écarts salariaux.

**La direction a refusé ces deux propositions pourtant le diagnostic ci-dessous est évident**

**Comparaison du gain du pouvoir d'achat entre 2 salariés (un salarié à 2000€ et un à 6000€) avec un taux moyen d'augmentation de 1,5% par an**

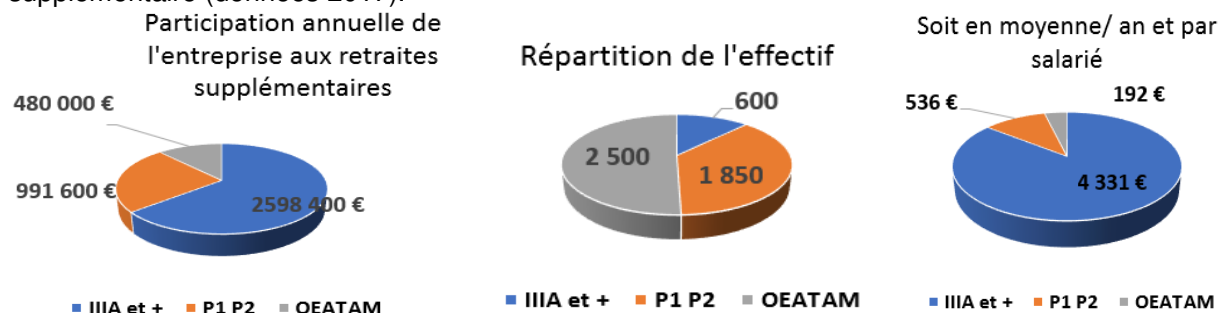


## Retraites

Concernant les retraites supplémentaires il y a une **très forte inégalité de traitement**.

**Les salariés aux bas revenus ne disposent pas d'une capacité d'épargne suffisante** pour améliorer leur retraite avec le risque de devenir des « **retraités pauvres** ».

Ci-dessous on note que **la direction aide 23 fois plus les cadres supérieurs** pour constituer une retraite supplémentaire (données 2017).



Catégorie		Répartition de l'effectif	Participation annuelle de l'entreprise aux retraites supplémentaires	Participation moyenne/an et par salarié
IIIA et +	Cadres sup	600	2 598 400 €	4 331 €
P1 P2	Cadres	1 850	991 600 €	536 €
OATAM	Non cadres	2 500	480 000 €	192 €

**La CFDT demande que l'entreprise**

→ Participe **plus aux retraites des cadres**

**P1 P2** en augmentant leurs taux.

→ Mette en place un **régime de retraite** collectif et obligatoire pour les Non-cadres.

La direction a refusé toutes les demandes de la CFDT concernant les retraites et a proposé une aumône de 50 € supplémentaires sur l'abondement PERCO pour tous les salariés.

**La direction refuse même toute ouverture de discussion sur ce sujet.**

## SUPPLEMENT DE PARTICIPATION

**La CFDT a demandé un supplément de participation de 40 %.**

Cet élément de rémunération est favorable aux salariés et à l'employeur au niveau de la fiscalité et des charges. Les sommes distribuées étant pour 50% en lien avec le présentisme, cela favorise les bas salaires.

**La direction a refusé notre demande.**

**Si la participation est forte cette année, ce sera lié à une obligation légale, et non à un geste de l'employeur en faveur de ses salariés.**